

CHRONIQUE ASSURANCE

Gérard Marinovich

Maire d'Eastman

Président du conseil et chef de la direction

La Mutuelle des municipalités du Québec

Une proposition d'une valeur inégalée en matière d'assurance

Qu'ils soient nouveaux ou qu'ils comptent plusieurs années au service de leurs concitoyens, les élus et les dirigeants municipaux ont à cœur de réduire les dépenses de leur administration. Cela n'est pas toujours facile. En matière d'assurance toutefois, il existe maintenant une solution qui prévient les dérapages incontrôlés d'autrefois et offre des possibilités optimales en termes d'économies et de retour sur investissement. Cette solution, c'est La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

En six ans, 937 municipalités, MRC et régies intermunicipales, soit environ trois quarts des administrations municipales au Québec, ont adhéré à la MMQ. Elles en sont membres-sociétaires et l'entreprise leur appartient. Cette année, plus de 860 d'entre elles toucheront une part de la ristourne de 3,5 millions de dollars annoncée à la fin de 2009 et verront ainsi leurs coûts d'assurance diminuer. Pour 801 administrations, il s'agira d'une deuxième ristourne d'affilée – celle de l'an dernier était de 3 millions de dollars. Impressionnant, quand on sait

que la MMQ a été créée de toutes pièces il y a à peine plus de six ans.

La MMQ est née à la fin de 2003 de la volonté d'un groupe d'élus municipaux qui souhaitaient dénouer l'impasse dans laquelle se trouvait l'assurance des municipalités. À cette époque, les primes se comportaient en montagnes russes et les garanties offertes étaient de plus en plus limitées, cela en partie parce que les entités municipales avaient du mal à gérer leurs risques. Le pari des maires fondateurs était le suivant : si le milieu municipal se dote d'une mutuelle et développe une culture de prévention, il parviendra à stabiliser ses primes d'assurance à long terme. Comme en témoignent les deux ristournes versées jusqu'à maintenant, le pari a été remporté. Pour les administrations municipales qui ont choisi la MMQ, l'assurance n'est plus une source de maux de tête, non plus l'éternel poste budgétaire malmené.

Taux inchangés

Les taux en vigueur à la MMQ sont les mêmes depuis six ans.

Seule la valeur des bâtiments assurés et de leur contenu est indexée annuellement de 3 % pour protéger les membres-sociétaires contre la hausse des coûts de construction.

Ce qui engendre cette stabilité, ce sont les multiples efforts que déploie la MMQ pour aider ses membres-sociétaires à maintenir leur sinistralité à un seuil acceptable. Pour ce faire, elle les accompagne continuellement dans la recherche et la mise en œuvre de mesures de prévention destinées à gérer leurs risques.

Les méthodes d'accompagnement proposées comprennent d'abord les visites d'inspection formelles, les recommandations et les suivis. De plus, la MMQ offre à ses membres-sociétaires la possibilité de travailler avec ses conseillers en prévention, sans frais. Vous souhaitez améliorer la sécurité dans vos parcs ou l'efficacité de votre service incendie, ou encore revégétaliser vos rives? Vous pouvez joindre un expert de chacun de ces domaines grâce à la ligne INFOPRÉVENTION. Au besoin, ils vous rendront visite pour



M. Gérard Marinovich

vous aider à bien structurer votre projet et vous prodiguer des conseils adaptés à votre situation particulière.

Également, plusieurs fois par année, la MMQ propose à ses membres-sociétaires des bulletins d'information pratiques qui contiennent une foule de conseils de prévention.

Ces méthodes produisent des résultats. Depuis 2004, aucun des exercices financiers de la MMQ n'a été déficitaire. C'est d'ailleurs à même les surplus enregistrés que sont prélevées depuis deux ans les ristournes grâce auxquelles les membres-sociétaires récupèrent une partie des primes qu'ils ont versées.

Des économies. Et pas seulement sur les primes

Les administrations qui ont opté pour la MMQ ne bénéficient pas seulement de primes stables.

D'abord, comme la MMQ leur appartient, elles n'ont plus besoin de lancer un appel d'offres aux assureurs traditionnels ni de retenir les services d'un consultant pour négocier l'achat de leurs protections. Leur renouvellement annuel ne nécessite qu'un suivi administratif normal auprès de leur courtier Ultima.

Ensuite, elles profitent des initiatives innovantes lancées par la MMQ. Depuis 2008, plusieurs d'entre elles ont pu faire examiner gratuitement les panneaux de distribution électrique de leurs immeubles municipaux dans le cadre d'une vaste campagne d'inspections thermographiques. Ce service, complètement pris en charge par la MMQ, con-

tribue à protéger le patrimoine bâti des municipalités. En outre, en quatre ans, treize membres-sociétaires ont reçu des prix allant de 2 500 \$ à 10 000 \$ pour financer des projets de prévention ou des activités de perfectionnement à titre de lauréats du Mérite MMQ en gestion de risques, un programme qui récompense annuellement les meilleures réalisations en matière de prévention.

Enfin, la MMQ offre des privilèges à ses membres-sociétaires sur le plan de la formation. Pour prévenir les sinistres en responsabilité civile, elle propose sans frais aux élus, aux dirigeants et aux employés municipaux plusieurs ateliers de perfection-

nement sur des sujets liés à l'urbanisme, à l'environnement ainsi qu'au sport et aux loisirs. Certaines de ces formations sont diffusées par conférence Web pour en maximiser l'accessibilité.

Tous ces moyens permettent aux membres-sociétaires d'économiser du temps et des honoraires professionnels et leur simplifie la vie.

Soulignons que ce soutien multiforme en matière de prévention est assorti de La Municipale^{MC}, la seule police d'assurance sur le marché conçue expressément pour les entités municipales et d'un service rapide et attentionné en cas de sinistre, même lorsque le montant des dom-

mages est inférieur à la franchise.

Un nouveau paysage

La MMQ n'est pas un assureur ordinaire. Elle existe grâce au milieu municipal et exclusivement pour lui. En six ans, elle a complètement modifié le paysage de l'assurance des municipalités au Québec. Aujourd'hui, le monde municipal a à sa disposition une solution qu'il a lui-même créée, et grâce à laquelle il parvient à maîtriser ses coûts d'assurance. Voilà une formule qui offre des avantages indéniables dans un contexte où l'utilisation judicieuse des ressources financières est une priorité pour toutes les entités municipales.

Saviez-vous qu'un achat de 25 \$ peut vous coûter jusqu'à 100 \$ en frais administratifs?

Songez au temps consacré par votre personnel à la préparation de bons de commande, à l'autorisation du règlement des factures et à l'émission des chèques pour vos achats de faible valeur.

Avec la carte Achats SAM de la Banque Nationale, rationalisez votre processus d'achat en effectuant un seul paiement mensuel à votre institution financière pour tous vos petits achats.

Jusqu'à 50 % d'économie sur les coûts de traitement des achats

Pour plus d'information, composez le 1 800 361-8238, poste 2790

